

Procédure de demande de financement Session 2025-2026

Demande à effectuer du 01/01/2025 au 30/06/2025

Les étudiants qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter auprès du Collège Sévigné une aide pour financer une partie de leur formation à hauteur de

- 1305,00 € pour une agrégation,
- 1029,50 € pour un CAPES.

Dix dossiers, toutes disciplines confondues, seront acceptés pour la session 2025/2026.

Ces aides seront apportées aux candidats s'inscrivant à un concours interne ou externe selon deux critères cumulatifs et n'ayant pas déjà bénéficié d'une aide du Collège l'année précédente :

- ❖ Les résultats universitaires antérieurs (mentions Bien ou Très Bien en Licence et Très Bien en Master),
- ❖ La situation sociale du candidat ou de la famille du candidat,

- Pour les candidats de 28 ans ou plus présentant un concours interne ou externe :
 - Être parent isolé ayant un ou des enfants à charge,
 - Disposer de ressources inférieures ou égales à 27 500 €.
- Pour les candidats à un concours externe de moins de 28 ans :
 - Les ressources parentales doivent être inférieures ou égales à 36 760 €,
 - Le candidat ne doit pas travailler à temps plein, ni être en CDI,
 - Le candidat ne doit pas être déjà boursier.

*Aucune condition d'âge n'est retenue pour les personnes reconnues en situation de handicap.

**L'aide du Collège Sévigné n'est pas cumulable avec une autre prise en charge du type FORMIRIS, Pôle Emploi, Rectorat ou autre...
Votre inscription au Collège Sévigné pour l'année 2025/2026 doit être validée pour que votre dossier soit présenté à la commission d'attribution de bourses de juillet 2025.**

Vous devez constituer un dossier composé du présent formulaire et des différentes pièces justificatives et de tout document qui peut nous éclairer sur votre situation.

Ce dossier sera déposé au secrétariat des étudiants ou envoyé par la poste ou par mail à secretariat.sup@collegesevigne.fr avant le 1^{er} juillet 2025 à

Collège Sévigné
39 rue Henri Barbusse
75005 Paris

Une commission composée de membres de l'administration du Collège Sévigné, qui s'engagent à respecter la confidentialité des informations fournies, examinera les demandes formulées et arrêtera les demandes d'aide accordées. La commission se réunira le 7 juillet 2025.

Demande d'aide financière

A retourner avant le 30 juin 2025 accompagné des justificatifs demandés.

Nom du candidat :

Concours choisi :

Adresse mail :

Téléphone :

Pour les candidats ayant 28 ans et + (Concours interne ou externe)	Pièces à fournir
- Parent isolé	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement de la CAF.
- Ressources	• Dernier avis d'imposition ou de non-imposition + trois derniers bulletins de salaire. • Attestation de la CAF • Justificatif de prime d'activité
- Diplômes	Photocopies de Licence et Master.
Pour candidat de moins de 28 ans (Concours externe)	Pièces à fournir
- Conditions d'âge	Photocopie de la pièce d'identité recto/verso (ou passeport)
- Ressources	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition + trois derniers bulletins de salaire.
- Diplômes	Photocopies de Licence et Master.
- Situation personnelle	Attestation sur l'honneur du candidat indiquant : - qu'il ne travaille pas à temps plein et n'est pas en CDI, - qu'il n'a pas obtenu de bourses d'un autre organisme ou n'a pas de demandes en cours.

Précisez ci-après les motifs qui vous conduisent à solliciter cette aide financière (perte d'emploi, revenus insuffisants, changement de situation familiale, ...) :

Date de dépôt de la demande : Signature: